

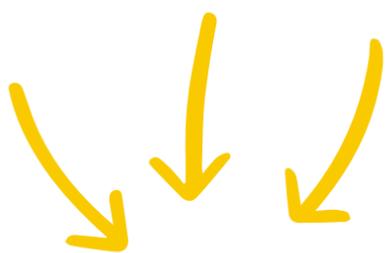
# MODE D'EMPLOI

## ATTRIBUTION DE L'AIDE VAE

jusqu'au 31 décembre 2025 ou jusqu'à épuisement des crédits disponibles.



# COMMENT L'OBTENIR ?



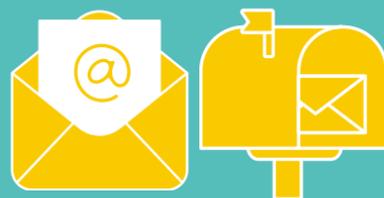
## 1. RETRAIT DU DOSSIER



Retirez votre dossier de demande de subvention :

- sur le site internet de la COBAN [www.coban-atlantique.fr](http://www.coban-atlantique.fr)
- sur le site internet des 8 communes
- sur demande à la COBAN ou par mail à [subventionvae@coban-atlantique.fr](mailto:subventionvae@coban-atlantique.fr)

## 2. DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET



Déposez votre dossier complet :

- par mail : [subventionvae@coban-atlantique.fr](mailto:subventionvae@coban-atlantique.fr)
- par courrier ou remise en main propre à l'adresse suivante :  
46 avenue des Colonies, 33510 ANDERNOS-LES-BAINS

## 3. INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE



Votre dossier sera étudié par les services de la COBAN dans un délai d'un mois.

N/B : pour tout dépôt de dossier par mail, un accusé de réception vous sera envoyé. Veillez à ce que les pièces jointes ne dépassent pas la taille cumulée de 20 mégaoctets (Mo).

## 4. RÉPONSE OFFICIELLE & VERSEMENT



Après instruction de votre dossier, un courrier officiel vous sera envoyé pour vous informer de l'accord ou du rejet de la subvention.

Dans le cas d'une réponse positive, la COBAN procédera au versement de la subvention dans un délai d'environ 2 mois.

## CONTACT

Pour toute autre information, merci de contacter  
le 05 57 76 39 88 ou  
[subventionvae@coban-atlantique.fr](mailto:subventionvae@coban-atlantique.fr)

